OGM : « Au lieu de soutenir le dévoiement de l'agriculture européenne, la France doit défendre un maintien de la réglementation actuelle »

Tribune, publiée le 14 septembre, dans le journal Le Monde,
https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/09/13/ogm-au-lieu-de-soutenir-le-devoiement-de-l-agriculture-europeenne-la-france-doit-defendre-un-maintien-de-la-reglementation-actuelle_6189246_3232.html

co-signée par :

Edgar Blaustein, membre du bureau de l'association Sciences citoyennes

Jérôme Frignet, directeur des programmes de Greenpeace France

Antoine Gatet, président de France Nature Environnement

Frédéric Jacquemart, président du Groupe international d'études transdisciplinaires et de l'Association pour la suppression des OGM dans l'alimentation

Nicolas Laarman, délégué général de l'ONG Pollinis

Nadine Lauverjat, déléguée générale de l'ONG Générations futures

Pierre Mainaud, président de l'ONG Demeter France

André Menache, conseiller scientifique de l'ONG Antidote Europe

Julie Potier, directrice générale de l'association Bio consom'acteurs

Dominique Techer, président de l'association Bio Cohérence.

OGM : « Au lieu de soutenir le dévoiement de l'agriculture européenne, la France doit défendre un maintien de la réglementation actuelle »
https://www.generations-futures.fr/actualites/nouveaux-ogm-tribune/

Un collectif d'une dizaine de responsables de diverses ONG investies dans la protection de l'environnement met en garde, dans une tribune au « Monde », contre l'autorisation d'organismes génétiquement modifiés de nouvelle génération par l'Union européenne.

Comment faire accepter les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans un pays qui, comme la France, y est historiquement opposé ? En soutenant qu'il ne s'agit pas réellement d'OGM. C'est avec cette logique d'une simplicité redoutable que la Commission européenne s'apprête à ouvrir en grand les portes de notre agriculture et de notre alimentation à des plantes et semences génétiquement modifiées par le biais de nouvelles techniques génomiques.

Ces procédés, rendus accessibles par l'invention des « ciseaux moléculaires » Crispr-Cas9, permettraient de conférer artificiellement aux plantes ou aux semences certaines caractéristiques censées répondre aux problèmes engendrés par l'agriculture intensive : tolérance aux herbicides chimiques qui contaminent les sols et déciment la biodiversité, résistance aux maladies souvent favorisées par les monocultures, amélioration des rendements dégradés par l'appauvrissement des sols, ou adaptation au réchauffement climatique.

Ces nouveaux OGM sont le socle d'un futur modèle agricole industriel qui dépendra non seulement des intrants chimiques, mais aussi des intrants génétiques. Un modèle qui permettrait aux firmes agrochimiques de conserver les profits faramineux qu'elles tirent de la chaîne de valeur agroalimentaire, aux dépens des agriculteurs et des citoyens.

Aucun garde-fou

La nouvelle proposition de réglementation présentée le 5 juillet par la Commission européenne considère cependant tout un pan de ces OGM, issus de manipulations génétiques effectuées en laboratoire, comme le résultat d'un processus prétendument naturel dérivé des techniques de sélection variétale utilisées de tout temps par les agriculteurs. C'est sur la base de cette affirmation scientifiquement erronée que les législateurs européens prévoient d'exonérer la majorité de ces nouveaux OGM d'évaluation des risques, mais aussi d'étiquetage et de traçabilité, laissant leur culture et leur commercialisation s'effectuer sans aucun garde-fou. Les OGM de demain seraient donc autorisés automatiquement, au travers d'une simple procédure de notification, et se retrouveraient sur les étals des primeurs et des supermarchés sans que le consommateur n'en soit informé.

Cette décision pourtant décisive pour l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation serait prise sans aucune considération pour l'opposition historique des citoyens européens, et particulièrement français, à une agriculture dépendante des OGM. Ni pour la volonté d'une immense majorité d'entre eux d'être dûment informés de l'éventuelle présence de nouveaux OGM dans leur alimentation, selon un sondage pour Greenpeace rendu public en mai 2022. Pire, cette proposition empêche les Etats européens d'interdire unilatéralement ces OGM sur son territoire, comme la France l'a fait en 2008 pour interdire sur son sol la culture du maïs transgénique MON810, au nom du principe de précaution.

Cette décision serait aussi prise sans considération pour les études scientifiques indépendantes qui pointent d'ores et déjà les multiples problèmes que ces OGM engendreraient : des mutations imprévues ou des altérations chez les plantes attractives pour les pollinisateurs, ou encore leurs effets cumulatifs sur les écosystèmes. Mais aussi pour les analyses scientifiques qui ont documenté la corrélation entre l'utilisation de semences OGM d'ancienne génération et la hausse exponentielle de l'usage des pesticides chimiques, notamment du glyphosate.

Une cohabitation impossible

Cette décision serait enfin prise sans considération pour les modes de production agricole respectueux de la biodiversité (agriculture biologique, agroécologie, etc.) qui ne pourraient échapper à la contamination génétique inéluctable découlant d'une mise sur le marché massive de ces OGM. Alors que les modifications génétiques peuvent se diffuser sur plusieurs kilomètres, notamment par le biais des pollinisateurs qui transportent le pollen de fleur en fleur dans les cultures environnantes, toute cohabitation entre une agriculture autorisant les OGM et une agriculture sans OGM semble donc impossible.

Alors que notre ministre de l'agriculture présente, à l'instar des représentants d'intérêts de l'industrie agrochimique, ces OGM comme des solutions miracles à tous les défis auxquels est confrontée l'agriculture européenne, il est urgent de rappeler que ces plantes induiront les mêmes risques pour l'environnement que les OGM transgéniques. Et qu'elles mettront en péril les seuls modes de production alimentaire qui pourraient permettre d'enrayer l'extinction des pollinisateurs et de la biodiversité provoquée par le recours massif aux pesticides chimiques.

Au lieu de soutenir ce dévoiement de l'agriculture européenne, la France doit défendre un maintien de la réglementation OGM actuelle. Et garantir le droit des consommateurs de savoir ce qu'ils mangent, le droit des paysans de savoir ce qu'ils sèment, et le droit des distributeurs de savoir ce qu'ils vendent.